

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE :
NARBONNE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE :
NARBONNE

D2023-10-12-03

OBJET

OBJET

Le nombre de conseillers
municipaux en service est
de : 15

Le nombre de conseillers
municipaux en service est
de : 15

CONVOCATIEN EN DATE DU :
5 octobre 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
5 octobre 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
5 octobre 2023

Publication du
19 octobre 2023

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
Patrick BONNÉRY

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20231012-D2023_10_12_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE de Saint Laurent de la Cabrerisse

2023-48

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Marie-Noëlle GLEIZES, Jean-Luc RAMONE, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Empêchés : Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Joël POUS, Eric FABRE,

Procurations : Mathilde VIDAL à Christine DAYER, Georges CLAYRAC à Francette CROS, Joël POUS à Fabien CASSIGNAC,

AMÉNAGEMENT DU PORTANEL – CONVENTION DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil Municipal approuvait le projet d'aménagement du site du Portanel pour un montant de travaux estimatif de 242 625 euros HT.

Il informe le Conseil Municipal de la notifications de subvention attribuée par la commission permanente du département du 29 avril 2022 soit 33 510,00 euros,

Monsieur le Maire ajoute que la commission permanente du département du 28 avril 2023 a décidé d'un complément de 34 080,00 pour lequel il convient de signer une convention de financement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTÉ les termes de la convention présentée par le Département

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout acte, contrat ou document à venir.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.C.G.T.

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT